

REPUBLIQUE FRANCAISE

**D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 3 f é v r i e r 2 0 2 6

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/02/006

Date de la convocation

16/02/2026

Exprimés :

Présents : 16

Pour : 18

Absents : 11

Contre : 3

Représentés : 5

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: Guy GAUBERT, Georges GASC, Véronique CAMPOY, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, José ROIG, Thierry JAM, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM.

Procurations :

- GAUBERT Guy à LAMBERT Marcel
- NOUGOUM Mohamed à Aleksandra DJUROVIC
- SEBASTIAN David à Véronique LABORDA
- BIROUSTE Pascal à Claude VALERO
- GASC Georges à Carine GASC

Objet : Révision et actualisation des Autorisations de Programmes et Circuits de Paiement (AP/CP)

Accusé de réception en préfecture
024 21 34 01 846-20260223-2025-02-006 DE
5 Date de réception préfecture : 27/02/2026

CV

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 3 avril 2024, la Ville de Paulhan a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements, et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et de crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Par délibération du 03/04/2024 et du 10/03/2025, la commune a créé et révisé les autorisations de programme pour les programmes d'investissements suivants :

- Les travaux de la gare 2^{ème} tranche,
- Le plan d'aménagement d'ensemble,
- Les travaux de voirie rue du Ballast et rue des Amandiers,
- La création d'un terrain de football,
- La renaturation des sols.

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du budget primitif 2026, il convient d'actualiser les AP/CP existants au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés.

Il indique que le montant des autorisations de programme présenté est calculé sur la base des crédits de paiement réellement consommés en 2025.

De plus, il présente une nouvelle autorisation de programme concernant le volet habitat de la requalification du Centre-Bourg, volet habitat, projet des voutes.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation et la création des programmes et des crédits de paiement comme présentés dans le tableau ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé

Annexé, de réception en préfecture
034-213401946-20260223-2026-02-006-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2026

1

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
004-2184016-20260228-20260203-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2026
Informationnelle « Télerecours »

CV

AUTORISATION DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT			RESTE A FINANCER
Opération	Montant AP Votée/date délibération	Révisions 2025	Révisions 2026	Montant AP actualisée	Total des CP antérieurs	CP réalisés en 2025	CP 2026	Exercice 2027 et au- delà
ACTUALISATION :								
310 - TERRAIN FOOT A8	680 160,00 € 03/04/2024	- 10 442,46 € 10/03/2025	- 5 097,53 €	664 620,01 €	22 717,74	606 902,27	35 000,00	-
291 - REHABILITATION GARE TRANCHE 2	725 000,00 € 03/04/2024	- €	- €	725 000,00 €	- €	42 430,55	580 000,00	102 569,45
97 - TRAVAUX PLAN AMENAGEMENT D ENSEMBLE	523 900,00 € 03/04/2024	- €	- €	523 900,00 €	34 179,12	8 965,02	94 000,00	386 755,86
830 - VOIRIE BALLAST AMANDIERS	871 900,00 € 03/04/2024	7 586,02 € 10/03/2025	1 826,49 €	881 312,51 €	74 486,02	804 526,49	2 300,00	-
902 - RENATURATION DES SOLS	610 000,00 € 10/03/2025		- €	610 000,00 €	-	-	330 000,00	280 000,00
CREATION :								
790 - Requalification du centre ville HABITAT Scénario 1 "les voutes"	1 580 000,00 € 23/02/2026		- €	260 000,00 €	-	-	260 000,00	1 320 000,00
TOTAL	4 990 960,00	88 595,56 -	3 271,04	3 664 832,52	131 382,88	1 462 824,33	1 301 300,00	2 089 325,31

